

## Bureau des titres de biens-fonds

En vertu de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* du Yukon, le Bureau des titres de biens-fonds est responsable du système d'enregistrement de la propriété des biens-fonds privés avec titre sur le territoire du Yukon, c'est-à-dire l'enregistrement des plans d'arpentage, des documents qui transfèrent le droit de propriété et des intérêts (comme les hypothèques, les baux, les oppositions, les servitudes et les privilèges), et la création des associations condominiales.

Le personnel du Bureau prend connaissance de tous les plans et documents qui lui sont transmis pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* et aux autres lois applicables.

Les normes ci-dessous s'appliquent à tous les documents transmis pour enregistrement, à l'exception des plans d'arpentage. Le Bureau n'accepte pas les documents non conformes.

## NORMES RELATIVES AUX DOCUMENTS

- Format : 8,5 po x 11 po
- Type de papier : blanc, au moins 20 lb (75 g/m<sup>2</sup>)
- Marges : minimum de 0,75 po (haut, bas, gauche, droite)
- Police : maximum de 15 caractères par pouce, par exemple :
  - Times New Roman 12 fait 14 caractères par pouce
  - Calibri 12 fait 14 caractères par pouce
  - Arial 12 fait 13 caractères par pouce
- Les pages doivent être numérotées.
- Les copies recto verso ne sont pas acceptées.
- Les signatures doivent être à l'encre bleu foncé ou noire.
- Les noms et les titres (s'il y a lieu) doivent être indiqués (en lettres détachées) sous les signatures.

D'autres normes (par exemple, quant à la forme et au contenu) s'appliquent également à des documents particuliers. Reportez-vous à notre site Web au [yukon.ca/fr/Bureau-des-titres-de-biens-fonds](http://yukon.ca/fr/Bureau-des-titres-de-biens-fonds).

Pour les formulaires, allez au [yukon.ca/fr/habitation-et-biens-immobiliers/terres-et-parcelles/formulaires-du-bureau-des-titres-de-biens-fonds](http://yukon.ca/fr/habitation-et-biens-immobiliers/terres-et-parcelles/formulaires-du-bureau-des-titres-de-biens-fonds).